

# 30 ans de réclusion pour le meurtrier au mixeur

La cour d'assises des Alpes-Maritimes a également infligé 28 ans à Philippe Rosso et 5 ans avec sursis à Alexandra Martyn, la seule à demeurer libre hier soir

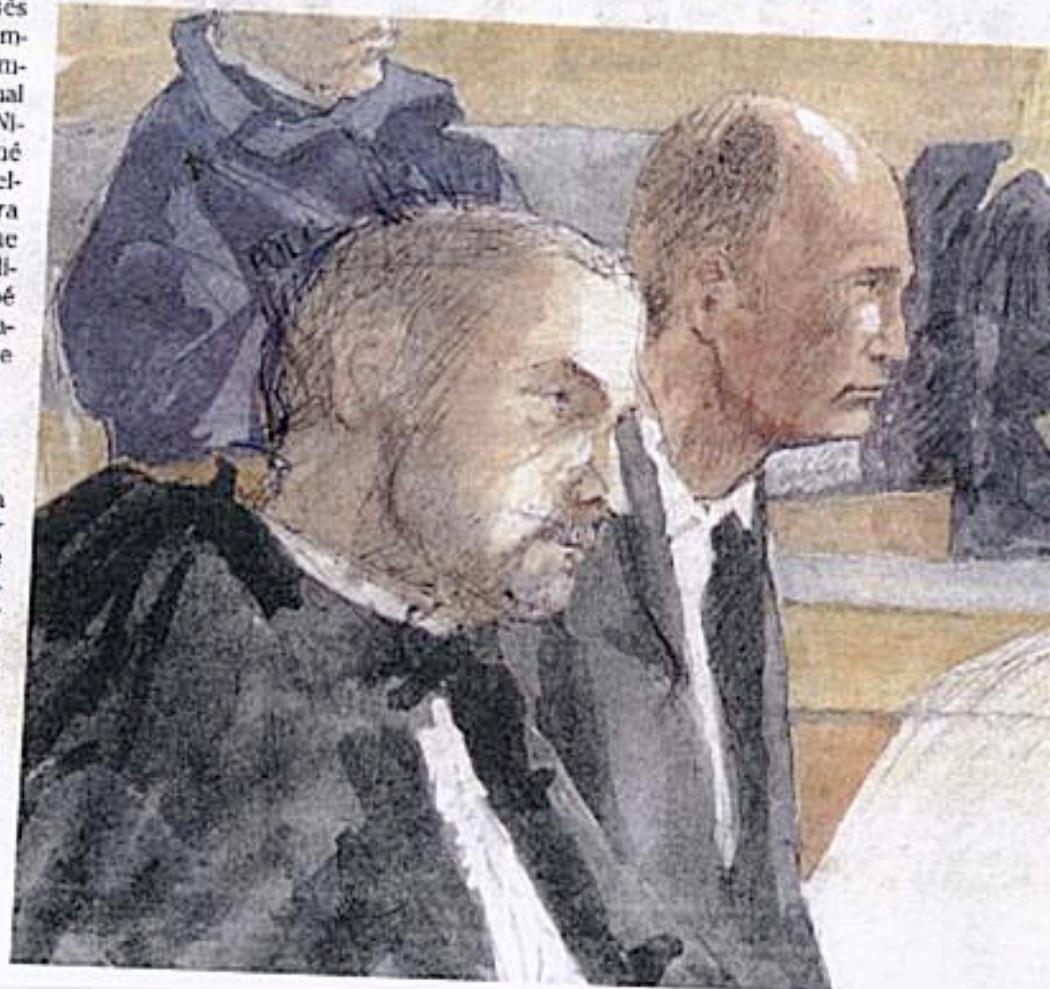
**T**rente ans de réclusion pour Luc Onfray, le « meurtrier au mixeur » dont le visage reste impassible. Vingt-huit ans pour son complice Philippe Rosso dont un tic nerveux trahit l'extrême tension. Jusqu'ici libre, il est menotté. Il embrasse sa compagne avant de prendre la direction de la maison d'arrêt. Cinq ans avec sursis pour Alexandra Martyn. Échappant à l'incarcération, la jeune femme s'effondre en larmes et étreint son avocate, toute aussi émue. Rendu hier peu après 21 heures, le verdict de la cour d'assises des A.-M. suit à peu de chose près les réquisitions de l'avocat général Eric Camous.



Onfray et Rosso étaient accusés d'avoir fait disparaître en novembre 1998 Michel Renard, membre comme eux du Front national et de son service d'ordre. Ce Niçois de 41 ans aurait été éliminé parce qu'il avait agressé sexuellement sa belle-fille Alexandra Martyn, par ailleurs compagne de Rosso, et qu'il s'était publiquement vanté d'avoir participé avec le même homme à un braquage, mettant le petit groupe en danger.

## « Le pire des barbares »

Tout en renvoyant sur Rosso la responsabilité d'une mort par strangulation, Onfray a admis le dépeçage du corps et son passage partiel dans un robot. « Cet homme calme et cultivé peut se transformer en monstre. Il apparaît comme le pire des barbares, tout en montrant quelques traits d'humanité à l'évocation d'un passé familial insupportable », a analysé l'avocat général. « Comme indiqué par les experts, » a rebondi son conseil, M<sup>e</sup> Jean-Pascal Padovani, Luc Onfray voue une dévotion excessive à l'amitié. Il a aidé Rosso, celui-ci l'ayant





**Nadège Renard, l'une des filles de la victime, très émue à l'énoncé du verdict.**

(Photo François Vignola)

*part de l'amour de sa vie. « Contre toute attente, M<sup>e</sup> Padovani est satisfait de la condamnation, « sans peine de sûreté », de son client à 30 ans. Il l'est d'autant plus que « Rosso, à la recherche d'une médaille, a vu sa culpabilité reconnue ».*

### **Repenti par calcul ?**

Cet ancien fusilier marin réfutait toute implication dans l'assassinat, jurant avoir envisagé une simple correction pour le père de sa compagne. « Il est seulement responsable de n'avoir pas pu ou su empêcher le projet criminel », a plaidé M<sup>e</sup> Anna-Karin Fac-

*cendini, hier soir très déçue. « Vingt-huit ans, c'est une peine injuste ne tenant pas compte des faits qu'il a dénoncés à la justice. » Pour Eric Camous, Rosso n'a pas alerté la magistrature pour soulager sa conscience. « Le psychiatre a mis en avant son manque d'empathie pour les victimes, de remise en question, son absence totale de culpabilité. » Il aurait seulement voulu bénéficier de la loi sur le repentir. « Il devait alors exécuter 32 ans de prison. En parlant, il a obtenu la confusion des peines et un rabais de douze ans. »*

Rosso fera-t-il appel ? Pas sûr, car il peut espérer une nouvelle confusion.

### **La souffrance d'Alexandra**

Alexandra, elle, ne demandera pas de second procès. Le matin, elle a crié sa douleur. « Oui, j'ai dit à Philippe Rosso de tuer mon beau-père. Oui, j'ai fourni du Lexomil pour l'endormir. Mais il ne méritait pas de finir comme cela. Si j'avais connu le scénario en détail, je l'aurai stoppé. Ma vie et celles de mes petites sœurs sont démo-

(Dessin Rémi Kerfridin)

*lies. » « Doit-elle absolument aller en prison ? », s'interroge son avocate, M<sup>e</sup> Mélanie Junginger, en référence aux trois ans ferme requis. Sensible à sa souffrance, la cour l'a donc laissée libre. « C'est un miracle », rayonne l'une des petites sœurs, Nadège. « C'est un grand soulagement », recadre M<sup>e</sup> Julien Darras. « L'une et l'autre, qui ont été élevées par Alexandra, vont enfin pouvoir se reconstruire et faire le deuil de leur père. »*

**JEAN-PAUL FRONZES**  
jpfronzes@nicematin.fr